

— GUIDE PRATIQUE · ÉDITION 2026

Financer la formation de vos équipes

OPCO, plan de développement des compétences, POEI, période de reconversion, secteur public, handicap et cofinancements.
Un guide destiné aux employeurs privés et publics.

AU SOMMAIRE

Ce qui change au 1^{er} octobre 2026

Plan de développement des compétences

Les 11 opérateurs de compétences

Enveloppes complémentaires

POEI : former avant l'embauche

Période de reconversion : le cadre 2026

Alternance, AFEST et modalités

Handicap : AGEFIPH et FIPHFP

Secteur public : trois circuits

Méthode, checklist et cas d'usage

Hors CPF

Employeurs privés et publics

Intègre la réforme du 1^{er} octobre 2026

Ce guide vous aide à poser les **bonnes questions**

Un projet de formation peut être financé par l'employeur seul, par un financeur, ou par plusieurs acteurs à la fois. La bonne piste dépend de votre statut, de votre effectif, de votre convention collective, du public à former et de l'objectif poursuivi.

Périmètre. Ce guide concerne exclusivement les entreprises, associations, établissements de santé, collectivités et autres employeurs. ANODOS ne commercialise pas de formations via le CPF et ne gère pas les droits CPF individuels.

Les trois réflexes à retenir

01

Ne démarrez pas trop tôt

Vérifiez les règles du financeur et, lorsqu'il est requis, obtenez son accord écrit avant le premier jour de formation.

02

Ne cherchez pas un barème universel

Les critères diffèrent selon l'OPCO, la branche, l'effectif, le thème et les enveloppes encore disponibles.

03

Datez chaque simulation

Des priorités peuvent évoluer et des budgets être suspendus en cours d'année, y compris après le début de l'exercice.

La promesse ANODOS

Transformer votre besoin opérationnel en un parcours documenté, identifier les guichets qui méritent d'être vérifiés, et préparer les éléments utiles à l'instruction de votre dossier.

Important. Toute prise en charge dépend des critères, des budgets disponibles et des décisions du financeur. Elle n'est jamais acquise avant son accord écrit.

Le circuit de paiement change. Pas vos **droits**.

Jusqu'ici, votre OPCO pouvait régler directement votre organisme de formation : vous n'avanciez rien. C'est la subrogation de paiement.

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE

Subrogation

L'OPCO règle l'organisme de formation pour votre compte. **Vous ne décaissez rien.**



À PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2026

Remboursement

Vous réglez la formation, puis vous **demandez le remboursement** à votre OPCO, dans la limite de la prise en charge accordée.

Vos droits et les montants pris en charge ne changent pas. Ce qui change, c'est le moment où vous décaissez.

Deux situations restent en paiement direct chez la plupart des opérateurs

- ✓ **Les contrats d'apprentissage**, hors du champ de la TVA : leurs modalités de financement ne changent pas.
- ✓ **Le plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés**, hors cofinancement public ou conventionnel — chez plusieurs opérateurs, à la condition que l'entreprise en fasse la demande lors du dépôt.

Trois précisions évitent les erreurs les plus coûteuses sur ce sujet. Elles sont en page suivante.

Trois précisions qui évitent les erreurs coûteuses

L'exception porte sur le dispositif, pas sur votre taille. Une entreprise de moins de 50 salariés conserve la subrogation sur son plan de développement des compétences, mais la perd sur un contrat de professionnalisation, une période de reconversion ou toute action cofinancée. « Moins de 50 salariés » n'est pas un laissez-passer général.

La précision qui compte plus que la date. Ce n'est pas la date de la formation qui détermine le régime applicable, mais celle de votre dossier — et **le déclencheur n'est pas le même partout** : certains opérateurs retiennent la **date de dépôt** de la demande, d'autres la **date d'accord de prise en charge**. Un dossier engagé avant la bascule conserve l'ancien régime jusqu'à son dénouement. Faites-vous confirmer par écrit le critère retenu par votre OPCO.

Les modalités varient d'un opérateur à l'autre. Dates limites de dépôt, exceptions, procédure de remboursement : chaque OPCO publie les siennes, et un périmètre annoncé par l'un ne s'applique pas à un autre. Nous les vérifions avec vous avant de monter le dossier.

Si vous ne récupérez pas la TVA — associations, établissements publics — l'enjeu n'est pas seulement un décalage de trésorerie. Vérifiez les conséquences exactes avec votre financeur et votre comptable.

Sources : rapport IGAS n° 2025-018R (octobre 2025) · communiqué de presse inter-OPCO du 16 avril 2026 · communications officielles des opérateurs de compétences · vérifié le 15 septembre 2026.

Aucun texte législatif ou réglementaire ne supprime la subrogation : le rapport IGAS précise qu'elle reste juridiquement possible, mais que seule l'entreprise est habilitée à exercer le droit à déduction de la TVA. L'évolution résulte des règles fiscales applicables aux OPCO et des modalités de gestion adoptées par chaque opérateur — qui ne sont pas identiques.

Ce qu'il faut faire confirmer par écrit à votre OPCO. Quatre points, dans un seul mail : la date ou l'événement qui déclenche la bascule pour votre dossier — dépôt, engagement ou accord ; les dispositifs concernés dans votre branche ; le traitement des dossiers déjà déposés ; et la base de remboursement retenue, hors taxes ou toutes taxes comprises. Une réponse écrite vaut mieux qu'un appel : elle se relit au moment du remboursement.

Entrez par votre besoin, pas par un sigle

Chaque situation ouvre des portes différentes. Identifiez la vôtre.



Former les salariés en poste

Plan de développement des compétences,
OPCO, fonds conventionnels, offres collectives.



Former avant d'embaucher

POEI pour un candidat identifié ;
cofinancement OPCO possible selon le dossier.



Accompagner une mobilité

Période de reconversion, interne ou externe,
instruite avec l'OPCO.



Agir sur le handicap

AGEFIPH dans le privé ; FIPHFP dans le public,
en complément du droit commun.



Former des agents publics

Plan de formation et budget employeur ; ANFH,
CNFPT ou autres circuits selon le versant.



Construire un parcours diplômant

Apprentissage ou contrat de
professionnalisation, selon la nature réelle du
projet.

Premier diagnostic. SIRET, statut, effectif, IDCC, personnes concernées, besoin et calendrier : ces informations permettent déjà d'écarter les fausses pistes et de cibler les bons interlocuteurs.

Plusieurs portes peuvent s'ouvrir en même temps. Un recrutement peut mobiliser une POEI *et* un cofinancement OPCO. Une transformation numérique peut relever du plan de développement des compétences *et* d'une offre collective de branche. La bonne question n'est pas « quel dispositif ? » mais « quelle combinaison est réellement instruite dans mon cas ? ».

Le socle : le plan de développement des compétences

Il regroupe les actions décidées par l'employeur pour adapter les salariés à leur poste, maintenir leur capacité à occuper un emploi et développer leurs compétences.

Pour les entreprises de **moins de 50 salariés**, l'OPCO peut prendre en charge certaines dépenses selon les critères définis par la branche et les budgets disponibles. Pour les structures plus importantes, l'employeur finance généralement son plan, mais d'autres leviers peuvent exister.

Peut concerner

Formation métier, management, relation client, prévention, sécurité, Microsoft 365, Copilot, intelligence artificielle, bureautique, et toute action répondant aux priorités applicables.

Métier

Prévention

Numérique

Management

À vérifier

- Public éligible, thème, format, durée
- Coût pédagogique et frais annexes
- Plafond applicable et reste à charge
- Date limite de dépôt
- Mode de paiement retenu

Moins de 50 salariés

- Le financement du plan par l'OPCO vise prioritairement cette catégorie.
- La convention collective et l'IDCC déterminent souvent le barème applicable.
- Une cotisation ne garantit ni enveloppe individuelle ni prise en charge intégrale.

50 salariés et plus

- Le budget de l'entreprise est la première source de financement.
- Fonds conventionnels, versements volontaires, offres collectives ou cofinancements peuvent parfois intervenir.
- Une période de reconversion, l'alternance ou un dispositif de recrutement peut répondre à un autre objectif.

Votre OPCO se détermine par votre **branche**

La France compte 11 opérateurs de compétences. L'activité principale seule ne suffit pas toujours : la convention collective et son identifiant — l'IDCC — sont les données les plus utiles.

Il n'existe pas de « tarif OPCO ». Chaque branche fixe ses priorités et ses critères : plafond horaire ou journalier, enveloppe annuelle, thèmes, publics, frais annexes, conditions de réalisation et pièces attendues.

Le contrôle ANODOS en 7 points

- ✓ Rattachement exact à l'OPCO et à la branche
- ✓ Effectif retenu pour l'année du projet
- ✓ Action éligible et cohérente avec les priorités
- ✓ Plafond, reste à charge et taxes applicables
- ✓ Dépenses annexes éventuellement admises
- ✓ Délai de dépôt et date possible de démarrage
- ✓ Subrogation ou remboursement à l'employeur

Pourquoi vérifier au dernier moment ? Les barèmes peuvent évoluer en cours d'année. Certains opérateurs ont suspendu le financement du plan de développement des compétences pour certaines branches en cours d'exercice : une règle valable en janvier peut ne plus l'être en septembre.

Les 11 opérateurs de compétences en un **coup d'œil**

Près de 329 branches professionnelles sont réparties entre onze opérateurs. Votre rattachement se lit dans votre convention collective, pas dans votre code APE.

OPÉRATEUR	GRANDS CHAMPS INDICATIFS
AFDAS	Culture, médias, loisirs, sport, télécoms
AKTO	Services à forte intensité de main-d'œuvre
ATLAS	Services financiers, conseil, ingénierie, numérique
Constructys	Construction, bâtiment, travaux publics, négoce
OCAPIAT	Agriculture, agroalimentaire, territoires
OPCO 2i	Industries intersectorielles
OPCO Mobilités	Transport, automobile et mobilité
OPCO EP	Entreprises de proximité et professions libérales
OPCO Santé	Santé privée, social et médico-social privé
Uniformalion	Cohésion sociale, habitat social, protection sociale
L'Opcommerce	Branches du commerce

Présentation indicative. Le rattachement doit être confirmé à partir de la convention collective et de l'IDCC. Source : ministère du Travail - vérifié le 15 septembre 2026.

Le réflexe qui fait gagner du temps. Avant tout appel, munissez-vous de votre IDCC. C'est la donnée qui détermine votre branche, donc votre opérateur, donc votre barème. Sans elle, l'échange reste général.

Les enveloppes complémentaires à rechercher

Fonds conventionnels

Contributions décidées par une branche pour soutenir des priorités ou augmenter les capacités de financement.

Offres collectives

Catalogues ou actions négociées par l'OPCO, parfois avec un reste à charge réduit et une inscription simplifiée.

Versement volontaire

Budget confié volontairement à l'OPCO pour bénéficier de ses services de gestion ou de financement.

Cofinancements

Ressources régionales, nationales ou européennes mobilisées par un OPCO ou un porteur de projet.

Les thèmes fréquemment prioritaires

- Transitions numérique, technologique, écologique ou organisationnelle
- Compétences métiers, prévention et sécurité
- Management, tutorat, transmission des savoirs et attractivité
- Emploi, inclusion, handicap et maintien dans l'emploi

Bonne pratique. Interrogez votre conseiller OPCO avec un projet déjà qualifié : objectif, public, durée, programme prévisionnel, dates, coût et résultats attendus. Une question précise obtient une réponse exploitable ; une question vague obtient un renvoi vers le site.

Ces possibilités sont souvent temporaires. ANODOS les recherche au moment du projet, sans jamais les présenter comme un droit automatique.

POEI : former avant une embauche

La Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle permet de combler l'écart entre les compétences d'un candidat retenu et celles exigées par le poste. Tous les employeurs privés ou publics peuvent être concernés, sous réserve de l'étude de France Travail.

Ce que dit France Travail



Formation en organisme externe

Lorsqu'elle est dispensée par un organisme certifié Qualiopi, la durée maximale est de **450 heures**, portée à **600 heures** pour les publics prioritaires relevant du Plan d'investissement dans les compétences.

Le montant de l'aide est établi **sur la base du devis validé** par France Travail.



Formation en tutorat

Lorsque la formation est réalisée en tout ou partie en tutorat dans l'entreprise, l'aide est plafonnée à **5 € nets par heure**.

Un tuteur volontaire justifiant d'au moins deux ans d'expérience en rapport avec le poste est désigné.

- ✓ **Il n'existe pas de durée minimale imposée** : le parcours se construit sur l'écart de compétences réel.
- ✓ **Seules les heures en centre de formation sont financées** : les heures passées en entreprise ne le sont pas.
- ✓ Un **OPCO peut cofinancer** selon la branche et le dossier.

Attention aux informations obsolètes. De nombreuses sources en ligne annoncent encore un plafond de 400 heures et une aide de 8 € par heure. Ce sont les règles de l'instruction de 2022, remplacées depuis. Vérifiez toujours la page France Travail à la date de votre dossier.

Pendant la formation, le candidat a le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Selon sa situation, il peut continuer à percevoir son allocation ou bénéficier, sous conditions, d'une rémunération de formation versée par France Travail.
L'entreprise verse le salaire à compter de l'embauche.

Source : France Travail, page employeur « La Préparation Opérationnelle à l'Emploi individuelle » · vérifié le 15 septembre 2026. Les conditions d'éligibilité du contrat visé doivent être confirmées au moment du dossier.

Les conditions structurantes

1 Une offre d'emploi est déposée auprès de France Travail

Le dispositif repose sur un engagement de recrutement réel, formalisé par une offre.

2 Un candidat est présélectionné

La POEI n'est pas un dispositif de sourcing : elle intervient une fois le candidat identifié.

3 Un écart de compétences est objectif

C'est le cœur du dossier. Il se démontre poste par poste, compétence par compétence.

4 Le plan individuel, le devis et les modalités sont validés avant le démarrage

Une formation commencée avant validation peut ne pas être financée.

5 L'employeur vise un contrat éligible

La nature et la durée du contrat visé conditionnent l'accès au dispositif. Les conditions exactes sont à confirmer auprès de France Travail à la date du dossier.

Le rôle possible d'ANODOS. Analyser le poste, formaliser les compétences à acquérir, construire le parcours, produire le programme et le devis, former, évaluer, et fournir les preuves de réalisation attendues.

POEI ou POEC : ne pas confondre

POEI — un employeur, un poste, un candidat identifié. C'est vous qui en êtes à l'initiative.

POEC — une cohorte de demandeurs d'emploi, un besoin collectif de branche ou de territoire, un parcours acheté et coordonné par un OPCO avec France Travail. **Elle ne se déclenche pas à la demande d'une entreprise ni d'un organisme de formation** : elle suppose un projet ouvert, un portage, un budget et des modalités de sélection. Si plusieurs entreprises de votre secteur rencontrent la même difficulté de recrutement, le sujet se porte auprès de votre branche et de votre OPCO.

Une vérification qui n'est pas négociable. L'éligibilité de l'organisme de formation à un financement donné doit être confirmée au regard de son statut et des exigences du financeur, à la date du dossier. Une certification valable ne vaut pas éligibilité à tous les dispositifs.

La période de reconversion : le dispositif 2026

Entrée en vigueur le **1^{er} février 2026**, elle fusionne la Pro-A et les Transitions collectives. Elle accompagne un changement de métier, en interne ou vers une autre entreprise.

Une ouverture bien plus large que la Pro-A. Le dispositif s'adresse à **tous les salariés** souhaitant une mobilité, sans condition d'âge, d'ancienneté ni de niveau de qualification. La Pro-A était réservée aux salariés en CDI.

Le calendrier, en deux temps

● J-30 · dépôt du dossier

L'employeur adresse le dossier à l'OPCO par voie dématérialisée, dans les 30 jours calendaires qui précèdent le début de la période.

● 20 jours · réponse de l'OPCO

L'OPCO se prononce sur la prise en charge. Un refus doit être motivé et notifié par voie dématérialisée.

● J0 · démarrage du parcours

Formation et activité professionnelle s'articulent selon l'accord écrit conclu avec le salarié.

● En cas d'interruption · 30 jours

L'employeur informe l'OPCO par voie dématérialisée dans un délai maximal de 30 jours suivant la rupture.

Le financement

Il est fixé par la branche. À défaut, le décret retient un montant forfaitaire de **9,15 € par heure** et un montant moyen de prise en charge de **5 000 €**.

À instruire avec l'OPCO

- ✓ Emploi de départ et emploi cible
- ✓ Accord écrit du salarié
- ✓ Durée et organisation du parcours
- ✓ Certification ou compétences visées
- ✓ Accord de branche ou d'entreprise applicable
- ✓ Dépenses prises en charge et reste à charge

Sources : loi n° 2025-989 du 24 octobre 2025 ; décrets n° 2026-39 et n° 2026-40 du 28 janvier 2026 - vérifié le 15 septembre 2026. Les avenants Pro-A conclus avant le 1^{er} janvier 2026 restent régis par les règles antérieures.

Alternance, AFEST et distanciel : bien distinguer

Apprentissage

Un contrat de travail et une formation en CFA. La prise en charge repose sur des niveaux et des règles spécifiques. Pertinent pour un vrai parcours diplômant ou certifiant. **Hors du champ de la réforme de TVA du 1^{er} octobre 2026.**

Contrat de professionnalisation

Un contrat en alternance transmis à l'OPCO, qui contrôle la conformité et décide de la prise en charge selon les règles applicables.

L'AFEST n'est pas une caisse. L'Action de formation en situation de travail est une modalité pédagogique structurée. Elle peut être intégrée dans un parcours financé, mais ne constitue pas à elle seule une enveloppe de financement.

Une AFEST exige notamment

- ✓ Une analyse de l'activité et des situations apprenantes
- ✓ Des mises en situation organisées et sécurisées
- ✓ Des phases réflexives distinctes du travail productif
- ✓ Des évaluations et des preuves de réalisation

Présentiel, distanciel ou format hybride

Le format doit être accepté par le financeur et permettre de tracer l'assiduité, l'accompagnement, les activités et les évaluations. Le meilleur format est celui qui sert le résultat opérationnel *et* reste démontrable.

Le réflexe utile. Une modalité pédagogique séduisante mais impossible à tracer fragilise le dossier au moment du contrôle, pas au moment de la demande. La question à poser en amont : comment prouverai-je ce qui a été fait ?

Handicap : des aides complémentaires **ciblées**



AGEFIPH · secteur privé

Aides et services liés à l'accès à l'emploi, à l'intégration, au maintien ou à l'évolution professionnelle. Elles visent principalement les conséquences du handicap et les surcoûts associés.



FIPHFP · secteur public

Catalogue d'interventions pour les employeurs publics : compensation, recrutement, maintien, sensibilisation et formation de certains acteurs internes.

Ces fonds ne constituent pas un budget général de formation. Ils interviennent sur des besoins liés au handicap, **en complément du droit commun**, jamais à sa place.

Ce qu'il faut vérifier

- ✓ Le statut de l'employeur et celui de la personne concernée
- ✓ Le lien direct entre la dépense et la situation de handicap
- ✓ Le caractère complémentaire aux dispositifs de droit commun
- ✓ La nécessité d'un prescripteur ou d'un accompagnement par Cap emploi
- ✓ Les plafonds, justificatifs et dates d'accord applicables

L'apport ANODOS. Adapter objectifs, supports, modalités et évaluations aux besoins d'accessibilité identifiés dans son processus d'accueil. Les aides financent une compensation : encore faut-il que le parcours soit réellement adapté.

Secteur public : trois circuits à distinguer

VERSANT	PISTES PRINCIPALES	RÉFLEXE ANODOS
Hospitalière	Plan de formation de l'établissement ; fonds gérés ou mutualisés avec l'ANFH ; cofinancements éventuels.	Identifier l'adhésion ANFH, le plan, le marché et le calendrier budgétaire.
Territoriale	Offre du CNFPT ; plan de formation et budget propre de la collectivité ou de l'établissement.	Vérifier si le besoin est couvert par le CNFPT ou nécessite un achat externe.
État	Plan ministériel ou plan de l'établissement ; budget employeur ; dispositifs mutualisés.	Identifier le service formation, le support d'achat et les priorités internes.

Ne pas confondre ANFH et OPCO Santé. L'ANFH gère les fonds de formation de la fonction publique hospitalière — hôpitaux publics, EHPAD publics, établissements médico-sociaux publics. L'OPCO Santé couvre le secteur privé sanitaire, social et médico-social. Deux circuits distincts, deux jeux de règles.

Repère ANFH. La réglementation oblige les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux employant des agents de la fonction publique hospitalière à consacrer **2,1 % de la masse salariale** au financement du plan de formation. S'y ajoutent des cotisations obligatoires pour le congé de formation professionnelle, les bilans de compétences et la VAE. L'utilisation concrète dépend de l'établissement, de son adhésion et des règles ANFH applicables.

Commande publique. Une aide ou un budget disponible ne dispense pas l'établissement de respecter ses règles d'achat : marché, accord-cadre, bon de commande, seuils et procédure interne.

Sources : ANFH, « Le plan de formation » et « Gestion des fonds de formation » · vérifié le 15 septembre 2026.

La méthode ANODOS en cinq étapes

1 Qualifier

Structure, statut, effectif, IDCC, publics concernés, besoin et calendrier. Cette première passe écarte les fausses pistes avant qu'elles ne coûtent du temps.

2 Concevoir

Compétences attendues, objectifs, contenu, modalités, durée et critères d'évaluation. L'objectif opérationnel devient un parcours documenté.

3 Cartographier

Piste prioritaire, cofinancements potentiels, dispositifs écartés. Pour chaque piste, nous distinguons ce qui est confirmé, ce qui doit être vérifié et ce qui dépend d'un accord.

4 Documenter

Programme, devis, convention, calendrier et pièces utiles à l'instruction.

5 Réaliser et prouver

Suivi, assiduité, évaluations, certificat de réalisation et facture.

Répartition des rôles. ANODOS fournit les éléments relevant de l'organisme de formation. L'employeur reste porteur de sa demande auprès du financeur, sauf mandat ou procédure spécifique expressément acceptée.

ANODOS accompagne la recherche et la préparation. La décision d'éligibilité, le montant, le calendrier de paiement et les dépenses retenues appartiennent au financeur.

Votre diagnostic **express**

Dix informations suffisent pour orienter un projet et écarter les pistes qui ne mèneront nulle part.

Identité employeur

- Nom et SIRET de la structure
- Statut privé ou public
- Effectif total
- Convention collective et IDCC
- OPCO connu, si applicable

Projet

- Public et nombre de participants
- Compétences attendues
- Lien avec un recrutement ou une mobilité
- Situation de handicap éventuelle
- Date souhaitée de démarrage

Documents fréquemment demandés

- ✓ Programme, objectifs, prérequis, modalités, durée et calendrier
- ✓ Devis ou proposition commerciale, convention ou bon de commande
- ✓ Liste ou profil des bénéficiaires
- ✓ Pièces spécifiques au recrutement pour une POEI
- ✓ Après réalisation : justificatifs, évaluations et facture

Conseil. Préparez le projet plusieurs semaines avant la date souhaitée. Une action collective, une POEI, une période de reconversion ou un achat public exige un délai plus long — et certains délais sont réglementaires.

Trois exemples pour se projeter

PME · Microsoft 365 et Copilot

Projet. Huit salariés à former sur des usages réels, dans leur environnement de travail.

Pistes. Plan de développement des compétences, critères OPCO de la branche, fonds conventionnels ou offre collective à vérifier.

Apport ANODOS. Diagnostic d'usages, parcours par métiers, programme, devis, évaluations et preuves de réalisation.

Recrutement · métier en tension

Projet. Plusieurs postes à pourvoir, des candidats motivés mais un écart de compétences identifié.

Pistes. POEI pour chaque candidat identifié ; cofinancement OPCO selon la branche et le dossier.

Apport ANODOS. Référentiel de compétences, parcours individualisé, coordination pédagogique et mesure des acquis.

Hôpital · transformation et prévention

Projet. Former des agents sans désorganiser le service.

Pistes. Plan de formation de l'établissement, circuit ANFH si adhérent, marché ou accord-cadre, cofinancements ou FIPHFP ciblé.

Apport ANODOS. Organisation adaptée aux contraintes de service, traçabilité, reporting et transfert au poste.

Ce que ces trois cas ont en commun. Aucun ne commence par le choix d'un financement. Chacun commence par un besoin opérationnel précis — et c'est cette précision qui rend le dossier finançable.

Les erreurs qui coûtent le plus cher



Démarrer avant l'accord

Le financeur peut refuser une action commencée trop tôt. C'est l'erreur la plus fréquente et la plus définitive.



Confondre cotisation et droit

Une entreprise cotise, mais l'enveloppe n'est pas automatique ni individualisée.



Utiliser un barème ancien

Les règles et budgets évoluent en cours d'année. Une simulation non datée est une simulation fausse.



Modifier le projet sans trace

Le réalisé doit rester cohérent avec le dossier accepté : public, durée, dates, modalités et prix.

Questions rapides

ANODOS garantit-il le financement ?

Non. Seul le financeur confirme l'éligibilité, le montant et les conditions.

ANODOS propose-t-il le CPF ?

Non. ANODOS travaille avec les employeurs et ne commercialise pas de parcours via le CPF.

Qualiopi suffit-il ?

Non. C'est une condition d'accès à de nombreux fonds, jamais une décision de prise en charge.

Une entreprise de 50 salariés ou plus peut-elle mobiliser son OPCO ?

Parfois, selon la branche et le dispositif : fonds conventionnels, alternance, reconversion ou cofinancement. Il faut vérifier.

Que change le 1^{er} octobre 2026 ?

Le circuit de paiement, pas vos droits. Vous réglez, puis vous demandez le remboursement.

Votre projet mérite une réponse **documentée**

Transmettez-nous les informations essentielles de votre organisation et de votre besoin. Nous vous indiquerons les dispositifs qui méritent d'être vérifiés et les prochaines étapes pour construire un dossier exploitable.

Diagnostic financement ANODOS

SIRET · statut · effectif · IDCC · public · nombre de participants · compétences attendues · lien avec un recrutement ou une mobilité · calendrier

Notre engagement de clarté. Nous ne vendons pas une promesse de financement. Nous vous aidons à construire un projet solide, documenté et présentable au bon interlocuteur.

Sources officielles principales

- Ministère du Travail — Les opérateurs de compétences
- France Travail — POEI, espace employeur
- Service-Public Entreprendre — Formation avant embauche
- Service-Public Entreprendre — Période de reconversion
- ANFH — Plan et fonds de formation
- FIPHFP — Catalogue des interventions
- AGEFIPH — Aides financières
- Communications officielles des opérateurs de compétences